

A.C.C.Q et A.C.R.Q

Code d'éthique du compétiteur et des ravitailleurs

Le code d'éthique construit conjointement avec les membres du comité compétition de la classique internationale de canot ce veut une ligne de conduite afin que la pratique du sport se réalise dans le respect. Le respect entre compétiteur, auprès des bénévoles, des organisateurs ainsi que de la rivière et des lieux de compétition est primordial au bon déroulement de nos activités. Les différents parties ayant contribué au développement du code d'éthique désirent avant tout projeter une image intègre et positive qui fera la marque de notre sport pour les années à venir, face à nos partenaires et de la population en générale.

Les règlements qui suivent devront être respectés par tout canotier, et ce, pour toutes activités et compétitions au cours de la saison. Un manquement à l'une ou l'autre de ses règles entraînera automatique une pénalité de temps et même la disqualification des canotiers ou de l'équipe fautive. **AUCUN REMBOURSEMENT N'EST EFFECTUÉ** pour une disqualification ou expulsion d'un événement ou association.

Protêt

1. Un protêt doit être déposé au plus tard dans les 30min suivant l'arrivé de la dernière équipe, toute demande excédant cette période ne sera prise en considération. Un comité neutre sera responsable d'analyser la plainte et fournira une réponse dans les 24h suivants.

Conduite

2. Le canotier est responsable de son équipe de ravitailleur, les ravitailleurs usant d'un langage abusif, de violence verbale ou physique envers les autres compétiteurs, bénévoles et organisateur, entraîneront automatiquement une pénalité au canotier et/ou la disqualification. Choisissez vos ravitailleurs avec vigilance.
3. Dès Mai 2017 le port du gilet sera obligatoire pour chaque course sanctionné par le circuit de canot marathon du Québec. L'équipe qui ne se conforme pas à cette règle obtiendra une pénalité pouvant aller à la disqualification en cas de récidive.
4. Le canotier doit en tout temps respecter les autres compétiteurs, aucun langage abusif, menace ou acte de violence verbale ou physique ne sera toléré
 - a. À noter qu'un acte de violence physique entraîne la disqualification automatique des canotiers fautifs et de l'exclusion des compétitions et de l'association pour la saison.
5. Le canotier doit en tout temps respecter les organisateurs des différents événements et ne pourra intervenir auprès d'eux que par leurs responsables d'associations. Un écart de

conduite vis-à-vis les organisateurs entraîne la disqualification automatique de la compétition sans possibilité de remboursement.

6. Le canotier s'engage à respecter chaque bénévole, peu importe son statut. Aucun langage abusif, menace ou acte de violence verbale ou physique ne sera toléré, les fautifs seront pénalisés et/ou disqualifiés.
7. Chaque canotier et ravitailleur de l'équipe s'engage à respecter les lieux de compétition, propreté des lieux sur l'eau et en dehors de l'eau. Respect des installations et du matériel mis à la disposition des canotiers. Chaque canotier, équipe et ravitailleur ont l'entière responsabilité de leur matériel et déchet. Un manquement à ce règlement entraînera une pénalité.
8. Les produits dopants figurant sur la liste de L'AMA 2015 en conformité avec l'article 4.2.2 du Code mondial antidopage qui vous est fourni sont formellement interdits, le canotier usant de substance illégale sera disqualifié de toutes compétitions pour l'année en cours ainsi que l'année suivante. Le classique international de canot envisage dès cette année à effectuer des tests de dépistage antidopage aléatoire après chaque étape. Les produits utilisés pour usage médical devront être déclarés avec une preuve à l'appui au plus tard deux semaines avant la compétition. Un manquement à cette règle entraîne la disqualification automatique sans exception.
9. Pour l'événement de la classique internationale de canot, il est obligatoire après chaque étape, de vous diriger vers l'endroit aménagé spécifiquement pour les canotiers.
10. L'ACCA ainsi que L'ACRQ vous invite en tout temps à respecter l'environnement et les lieux publics ou privés. Chaque canotier représente l'ensemble des siens, pour l'image de tous, agissons de façon civilisée et soyons respectueux.